

Programme de formation

Formation CSE / CSSCT au moins 11 salariés

Public : Toute personne nouvellement élue au CSE

Prérequis : Être élu CSE

Durée : 35h

Dates : à planifier ensemble

Lieu : intra-entreprise

Intervenant : Anne-Sophie Tête (agrée DREETS)

Nombre de participant : groupe de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

Cout de la formation : sur devis

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous consulter afin d'organiser la session en conséquence

Objectifs pédagogiques

- **Repérer les enjeux de la santé sécurité**
 - Participer à l'observation de la santé sécurité dans l'entreprise
 - Se référer au cadre réglementaire et normatif qui s'applique à l'entreprise
 - Communiquer avec les acteurs de la prévention internes et externes
 - Identifier la Santé Sécurité au Travail comme un levier de la performance de l'entreprise
- **Intégrer la Santé Sécurité au Travail dans leurs missions**
 - Identifier les dangers et situations de travail dangereuses
 - Évaluer les risques d'accidents et d'atteinte à la santé
 - Supprimer et réduire les risques
- **Exercer leur mission de membre**
 - Connaître les pouvoirs et prérogatives de l'instance représentative en santé sécurité au travail et de ses membres
 - Être capable d'adopter un positionnement adéquat

Contenu de formation

- Enjeux de la santé et sécurité au travail
- Cadre réglementaire européen et national
- Accidents du travail, maladies professionnelles et indicateurs
- Évaluation des risques professionnels (EvRP)
- DUERP : méthodologie, cotation et plan d'actions
- Analyse des accidents du travail (ITAMAMI, arbre des causes)
- Visites de terrain et enquêtes AT

Méthode pédagogique :

- Méthode expositive / active
- Méthode ludopédagogique
- Travail de groupe
- Jeux de rôle
- Application terrain de la méthode

Documents remis à la fin de la session :

- Support de formation donné en fin de formation
- Trame d'évaluation des risques
- Trame du document unique
- Trame d'analyse AT
- Attestation de fin de formation (article L 6353-1 du code du travail)

Validation :

- Évaluation formative tout au long de la formation
- Évaluation sommative portant sur l'évaluation des risques terrain